



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Alexis siège en séance ordinaire, ce mardi 19 avril 2022, à la Salle du conseil située au 258 rue Principale à Saint-Alexis.

Présences :

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière

Absences : aucune

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Michel Ricard, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

2022.04.01

Il est proposé par : Guylaine Perreault
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022

2022.04.02

Il est proposé par : Myriam Arbour
Et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2022

2022.04.03

Il est proposé par : Sébastien Ricard
Et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2022, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

5. Période de questions

Des citoyens posent des questions et le maire y répond.

6. Urbanisme

Aucun point.

7. Ressources humaines

7.1. Embauche d'animateurs pour le camp de jour 2022

2022.04.04

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis offrira un service de camp de jour pour l'été 2022 et qu'il y a quatre postes d'animateurs, incluant un(e) animateur(trice)-chef, à combler.

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 2022-03-08 lors de la séance du Conseil municipal du 21 mars dernier afin d'embaucher deux animateurs pour ledit camp de jour.

ATTENDU QUE la coordonnatrice aux loisirs recommande des candidatures pour combler les deux autres postes d'animateurs.

Il est proposé par : Danny Quesnel
Et résolu :

D'EMBAUCHER Mme Louann Filiatreault, animatrice-chef au taux horaire de 16,75 \$.

DE PRÉCISER que Mme Naomie Océane Fournier occupera un poste d'animatrice au taux horaire de 15,75 \$.

DE PRÉCISER que M. Karl Lefebvre occupera un poste d'animateur au taux horaire de 15,75 \$.

DE DÉCIDER ultérieurement de l'embauche d'une quatrième ressource à la suite de la démarche avec le programme Desjardins jeunes au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. Remplacement temporaire de la coordonnatrice de la bibliothèque

2022.04.05

ATTENDU QUE le poste de coordination de la bibliothèque est temporairement vacant.

ATTENDU QUE Mme France Parent est disponible et intéressée à occuper ce poste temporairement.

Il est proposé par : Catherine Venne
Et résolu :

DE MANDATER Mme France Parent au poste de coordonnatrice de la bibliothèque jusqu'à nouvel ordre.

D'ACCEPTER le taux horaire en référence au document dont les membres du Conseil municipal ont pris connaissance et qui est déposé aux archives de la Municipalité.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

D'AUTORISER le paiement de ses services sur présentation de factures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Loisirs

Aucun point.

9. Bibliothèque

Aucun point.

10. Sécurité publique

Aucun point.

11. Travaux publics

11.1. Scellement de fissures

2022.04.06

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission pour le scellement de fissures de l'entreprise Scellement de fissures d'asphalte Inc. au montant de 1,59 \$/ mètre linéaire pour les rues Masse, Majeau, Grande Ligne (au nord de la route 158) et Petite Ligne (section de la route 158 à l'adresse 68).

ATTENDU QUE la Municipalité estime le nombre de mètres linéaires pour ces rues à 12 000, ce qui porte l'estimé du contrat à environ 20 000 \$ plus taxes.

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'OCTROYER le contrat de scellement de fissures à Scellement de fissures d'asphalte Inc. pour un montant total maximal de 20 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2. Achat d'un détecteur électroacoustique pour les fuites d'eau

2022.04.07

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite développer une autonomie dans la détection des fuites d'eau sur son réseau d'aqueduc.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Détection de fuites PGS, pour un appareil Aquascope 3 de marque Gutermann au montant de 2 900 \$ plus taxes.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

ATTENDU QUE l'achat de cet appareil n'est pas prévu au budget 2022.

Il est proposé par : Sébastien Ricard

Et résolu :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution.

D'AUTORISER l'achat du détecteur électroacoustique pour les fuites d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Embellissement et environnement

Aucun point.

13. Projets spéciaux

Aucun point.

14. Administration

14.1. Modification de l'horaire de réception de l'Hôtel de ville

2022.04.08

ATTENDU QUE la résolution 2022.02.03 adoptée le 9 février 2022 établissait l'horaire d'ouverture de l'Hôtel de ville à deux jours par semaine jusqu'à l'embauche d'une ressource à temps plein au poste d'adjointe administrative.

ATTENDU QUE le Conseil municipal a procédé à l'embauche d'une adjointe administrative, par résolution lors de la séance extraordinaire du 23 mars 2022, et qu'il y a donc lieu de revoir l'horaire d'ouverture de l'Hôtel de ville.

Il est proposé par : Myriam Arbour

Et résolu :

D'ÉTABLIR l'horaire d'ouverture de l'Hôtel de ville à trois jours par semaine, soit les lundis, mercredis et jeudis, à compter du lundi 2 mai 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2. Semaine de la santé mentale

2022.04.09

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022.

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie.

ATTENDU QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

ATTENDU QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec.

ATTENDU QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier.

ATTENDU QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société.

ATTENDU QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale.

Il est proposé par : Catherine Venne

Et résolu :

DE PROCLAMER la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine de la santé mentale dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Règlements

15.1. Règlement numéro 2022-080 – Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux – Avis de motion et projet de règlement

Myriam Arbour donne avis de motion et qu'à une séance subséquente un règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s sera adopté. Myriam Arbour présente et dépose le projet de règlement.

15.2. Règlement numéro 2022-081 – Code d'éthique et de déontologie des employé(e)s de la Municipalité de Saint-Alexis – Avis de motion et projet de règlement

Myriam Arbour donne avis de motion et qu'à une séance subséquente un règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employé(s) de la Municipalité de Saint-Alexis sera adopté. Myriam Arbour présente et dépose le projet de règlement.

16. Finances

16.1. Approbation des comptes à payer

2022.04.10

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 33 561,78 \$ en date du 19 avril 2022.

Il est proposé par : Guylaine Perreault

Et résolu :

D'APPROUVER la liste déposée en annexe au présent procès-verbal et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 33 561,78 \$.

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

16.2. Approbation des déboursés

2022.04.11

ATTENDU QUE la liste des déboursés a été déposée au Conseil municipal pour la période du 22 mars au 19 avril 2022, totalisant :

- 19 448,99 \$ salaires
- 59 258,61 \$ incompressibles

Il est proposé par : Chantal Robichaud

Et résolu :

D'APPROUVER les déboursés déposés en annexe au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3. Autorisation de paiements

2022.04.12

Il est proposé par : Catherine Venne

Et résolu :

D'AUTORISER les paiements suivants :

- Municipalité de Sainte-Julienne, 10 937,10 \$ (entretien du rang du Cordon pour l'année 2021)
- Érablière Le Sentier de l'Érable, 8 777, 34 \$ (souper des bénévoles de novembre 2021)
- Madame Geneviève Bellemare, 618,52 \$ (remboursement de taxes 2022 payées en trop)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Période de questions

Des citoyens posent des questions et le maire y répond.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2022

18. Levée de la séance

2022.04.13

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 20h.

Michel Ricard
Maire

Chantal Duval
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Ricard
Maire